



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### **73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

#### **PDH-Proposition d'attribution d'agrément définitifs pour des opérations financées par des prêts sociaux de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat**

**Rapport n° CP/2017/243**

**Service gestionnaire :**  
L5 - Habitat

**Résumé :**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments définitifs pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) concernant cinq logements de la société AMELOGIS situés à MARLENHEIM.

Lors de sa réunion du 14 mars 2005, le Conseil Général a décidé de solliciter Monsieur le Préfet, conformément à l'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, afin de conclure pour une durée de 6 ans renouvelable une convention avec l'Etat en vue de la délégation de compétence pour « l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement ».

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, le Département, l'Etat et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont conclu pour 6 ans une convention de délégation des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments définitifs pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) à la société AMELOGIS pour les logements E1, E2, E3, E4 et E5 de l'opération de construction en location-accession de 5 logements individuels située rue d'Austrasie (îlot E) à MARLENHEIM.

La commission du territoire d'action Sud a émis un avis favorable sur ces agréments définitifs le 4 mai 2017.

Cette intervention se fonde sur la délégation des aides à la pierre de l'Etat au Département du Bas-Rhin, ainsi que sur les articles L.3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer cinq agréments définitifs à la Société AMELOGIS pour la construction location-accession de cinq logements individuels situés à MARLENHEIM.*

*- approuve, les termes du projet de convention ci-annexé, à conclure entre le Département et la société AMELOGIS, pour des agréments définitifs en vue de la*

*construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de logements neufs faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département, la société AMELOGIS, dans le cadre d'une opération de location-accession. Elle autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 29/05/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY